

<p>COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 25 JUILLET 2019</p>
--

Présents : M. Bernard AUDARD, *Maire*, Mme Régine MOULIADE, Mme Sarah BRUALLA-CROUZET, *Adjointes*, Mme Christiane ARAN, M. Gérard CHASSAGNAT, Mme Francine GAILLARD, Mme Aline LAPEYRE, Mme Marie-Pierre PINEL et M. Mickaël VIATGÉ.

Absents et excusés : M. Serge CAZEAUX et M. Alan ROBERTS.

Après lecture et approbation de la dernière séance en date du 6 juin 2019, l'ordre du jour appelle les questions suivantes :

I Orientation d'aménagement et de programmation du PLU intercommunal Vère Grésigne Pays Salvagnacois :

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 septembre 2017, portant décision de poursuite de la procédure en cours d'élaboration du PLUi Vère Grésigne Pays Salvagnacois

Vu la délibération du Conseil de communauté du 15 avril 2019, arrêtant le bilan de la concertation, ainsi que le projet du PLUi

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'émettre un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du projet du PLUi arrêté qui le concernent directement.

II Point sur le SPR (Site Patrimonial remarquable) Puycelsi - Larroque :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lever la réserve émise lors du Conseil Municipal du 6 mai 2019, à savoir :

- Vu la délibération du dernier conseil de communauté, ce site patrimonial remarquable prendra l'appellation de « SPR Puycelsi-Larroque », et fera l'objet d'une présentation à la commission nationale du patrimoine pour validation en septembre prochain.

Le Conseil Municipal valide cette levée de réserve.

III Point Licence IV de Monsieur BATALLER Francis

Suite à la fermeture définitive du café restaurant le « Roucanel » propriété de Monsieur BATALLER Francis. Le Conseil Municipal se prononce favorablement au transfert de la licence IV de ce restaurateur.

IV Questions diverses

a) Reconnaissance territoriales engagés pour la nature TEN

Régine MOULIADE présente ce dispositif, issu du Plan National Biodiversité, piloté par l'agence régionale de la biodiversité. Cette reconnaissance valorisera les collectivités volontaires qui s'engagent à mettre en œuvre des projets innovants en faveur de la biodiversité à travers un programme de 3 ans concernant trois axes principaux :

- Agir pour la biodiversité,
- Connaître, informer, éduquer,
- Valoriser la biodiversité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré décide de :

- Candidater à ce dispositif « Territoires engagés pour la nature,
- S'engage à mettre en œuvre les trois actions mise en avant dans la candidature.

b) Office du Tourisme Bastides et Vignobles du Gaillac :

Réunion en mairie avec les communes de la vallée de la Vère,

Objet : « Se regrouper pour travailler sur la mise en valeur de cette vallée »

AUDARD Bernard		LAPEYRE Aline	
ARAN Christiane		MOULIADE Régine	
BRUALLA- CROUZET Sarah		PINEL Marie-Pierre	
CAZEAUX SERGE	Absent	ROBERTS Alan	Absent
CHASSAGNAT Gérard		VIATGE Mickaël	
GAILLARD Francine			